



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE



Pour être élu Président de la République Française, il faut remplir certaines conditions :

- avoir la nationalité française
- avoir 18 ans révolus
- être électeur
- ne pas être privé de ses droits d'éligibilité
- ne pas être sous tutelle ou curatelle
- avoir satisfait aux obligations imposées par le code du service national
- faire preuve de « dignité morale »
- avoir le parrainage de 500 signatures d'élus venant d'au moins 30 départements différents.
- fournir une déclaration de patrimoine et déclaration d'intérêts



Nombre de candidats :

- en 1965 : 6 candidats (élu : Charles de Gaulle)
- en 1969 : 7 candidats (élu : Georges Pompidou)
- en 1974 : 12 candidats (élu : Giscard d'Estaing)
- en 1981 : 10 candidats (élu : Mitterrand)
- en 1988 : 9 candidats (élu : Mitterrand)
- en 1995 : 9 candidats (élu : Chirac)
- en 2002 : 16 candidats (élu : Chirac)
- en 2007 : 12 candidats (élu : Sarkozy)
- en 2012 : 10 candidats (élu : Hollande)
- en 2017 : 11 candidats (élu : Macron)